

> LES VIOLENCES À L'ÉGARD DES FEMMES DEMANDEUSES D'ASILE ET RÉFUGIÉES EN FRANCE

Cette étude a été réalisée entre novembre 2017 et mars 2018, principalement dans la région Île-de-France, et avec des échanges ponctuels avec des Centres d'accueil pour demandeurs d'asile des villes de Nantes, Rouen, Mayenne, Chatillon et Chambon-le-Château. 35 professionnel.le.s en lien avec la problématique ont été rencontré.e.s, cinq femmes ont été interviewées de façon individuelle et 15 professionnel.le.s des CADA et 14 femmes résidant dans les centres ont participé.e.s à des groupes de discussion.

La recherche a permis d'établir une typologie des violences auxquelles les femmes sont exposées une fois en France, ainsi que les facteurs de risque qui peuvent les rendre plus vulnérables face à ces violences et les facteurs qui compliquent la prévention et la protection de ces violences. La recherche a aussi permis de mettre en avant les bonnes pratiques déjà existantes qui peuvent inspirer de futures actions ainsi que de connaître quels sont les mécanismes que les femmes développent par elles-mêmes pour maintenir leur autonomie, se protéger et reconstruire leur vie en France. Ces mécanismes ainsi que les besoins qu'elles ont exprimés pendant les rencontres

peuvent également servir de base pour réfléchir aux futures actions à développer dans le cadre de la prévention et la protection des cas de violence.

Les résultats de la recherche témoignent du fait que les femmes demandeuses d'asile et réfugiées restent exposées à de nombreuses situations de violence une fois en France, telles que les insultes et les attitudes de rejet et de harcèlement à la croisée du racisme et du sexisme, les agressions physiques et sexuelles liées au fait de devoir dormir dans la rue, les vols, les situations d'exploitation sexuelle, les mariages ou les grossesses « arrangées » pour obtenir plus facilement un hébergement ou un titre de séjour, les situations de prostitution de survie pour obtenir de quoi manger ou un endroit où dormir, les violences de la part de leurs conjoints ou de leurs partenaires et les discriminations ou les persécutions dues à leur orientation sexuelle.

Les conditions d'accueil, insuffisantes et précaires, exposent les femmes demandeuses d'asile et réfugiées à un plus grand nombre de violences, tel qu'indiqué par le Comité de la Convention sur l'élimination de toutes les formes

de discrimination à l'égard des femmes en 2016 et dans les conclusions de plusieurs recherches récentes¹. Les femmes amenées à devoir dormir dans la rue ou dans des campements une fois en France ont, en effet, été confrontées à des propositions d'échange de relations sexuelles contre hébergement voire à des attouchements non consentis. Les professionnel.le.s rencontré.e.s ont également rapporté des cas de viols dans la rue ou dans les campements, ainsi que des cas de mariages et de grossesses « arrangés ».

Les conditions de précarité administrative et économique, ainsi que les difficultés liées à l'adaptation au pays d'accueil (isolement, difficultés avec la langue, rejet et racisme de la part de la population locale) sont également mis en évidence dans la recherche en tant que facteurs pouvant avoir une forte incidence sur l'exposition des femmes demandeuses d'asile et réfugiées aux violences.

En ce qui concerne les difficultés dans l'accès à une protection via le droit commun face aux violences, deux situations ont été pointées: la peur de perdre leur titre de séjour ou protection internationale lorsque ces dernier.e.s sont rattaché.e.s à celui ou celle de leur conjoint et le fait de croire qu'une plainte ou une main courante risquent d'avoir un impact négatif sur leur demande d'asile. Les plaintes souvent classées sans suite, ainsi que le manque d'information claire sur les droits des femmes en France, alimentent les craintes des victimes.

Le manque de visibilité des femmes demandeuses d'asile dans les politiques d'accueil qui leur sont destinées a aussi pour conséquence que leurs besoins spécifiques soient rarement pris en compte.

Le défaut de considération des besoins sexo-spécifiques dans la planification des centres peut conduire les femmes à devoir partager certaines zones communes, comme les douches ou les salles de bain. Cela peut les exposer à subir de nouvelles situations de violence, notamment sexuelle, comme l'ont souligné trois des femmes rencontrées au cours de la recherche.

La recherche a également mis en avant l'absence de formation systématique des professionnel.le.s aux problématiques de violence de genre, comme le note également le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes². Ce défaut de formation, couplé au manque de prise en compte systématique de la problématique, se traduit par une « invisibilisation » des violences que les femmes demandeuses d'asile et réfugiées subissent une fois sur le territoire français.

1 - Freedman, J. "Sexual and gender-based violence against refugee women: a hidden aspect of the refugee crisis". *Reproductive Health Matters*, Elsevier, n° 24, pp.18 – 26.2016; et Pannetier, J. et al.. *Prevalence and circumstances of forced sex and post-migration HIV acquisition in sub-Saharan African migrant women in France: an analysis of the ANRS-PARCOURS retrospective population-based study*. 2017

2 - Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, rédigé par Bousquet, D. ; Forest, M. ; Bougeard, J. ; Bourdin, M., *Situation des femmes demandeuses d'asile en France après l'adoption de la loi portant réforme du droit d'asile*, 2017

Dans les faits, seulement quelques pratiques isolées comme l'étude réalisée dans le centre humanitaire de la Chapelle par les équipes SSP du Samu Social de Paris, documentent de façon systématique les épisodes de violences dont les femmes sont victimes. Les actions de sensibilisation et d'information à destination des femmes demandeuses d'asile et réfugiées concernant les violences, leurs droits ou les ressources et acteur.rice.s disponibles sont développées par des associations et des collectifs très spécifiques et sont rarement connues ou reprises par d'autres acteur.rice.s en lien avec la gestion des ressources à destination des personnes demandeuses d'asile ou réfugiées.

En ce qui concerne les actions de protection face aux cas de violence mises en place dans les centres visités, elles restent très intuitives et peu systématisées. Cela peut conduire à instaurer des techniques comme la médiation familiale dans des cas de violences conjugales, à des difficultés pour établir un diagnostic de la situation de violence et à la normalisation ou la répétition de stéréotypes liés aux violences par les professionnel.le.s. D'autre part, cela empêche que les ressources favorisant l'accompagnement face aux violences et celles à destination des femmes migrantes soient connues et utilisées par les professionnel.le.s des centres visités.

Vis-à-vis des acteur.rice.s rencontré.e.s traitant spécifiquement des violences faites aux femmes, le manque de connaissance des

vulnérabilités et des facteurs de risque exposant davantage les femmes demandeuses d'asile et réfugiées aux violences a pour conséquence, par exemple, que les campagnes de prévention des violences soient rarement adaptées à ce public ou que les services oublient de prendre en compte certains besoins, comme l'interprétariat.

Pour faire face à ces difficultés et au manque de prise en compte de leurs besoins spécifiques, les femmes demandeuses d'asile et réfugiées, avec l'aide de certain.e.s acteur.rice.s et professionnel.le.s, de réseaux informels d'entraide ou de façon autonome, développent et mettent en place des actions visant à prévenir et à accompagner de façon adaptée les cas de violence.

En ce qui concerne la prévention, des actions de documentation, d'information et de sensibilisation à propos de cette problématique ont été identifiées dans le cadre de la recherche. Ces actions sont menées de façon majoritaire par des collectifs ou associations créé.e.s pour répondre aux besoins et aux violences spécifiques auxquelles sont exposées les femmes migrantes, demandeuses d'asile et réfugiées tels que le collectif Adfem, Les lesbiennes dépassent les frontières, le Rajfire, l'association Kali, SOS Africaines en danger, Les Champs de Booz ou encore le Gams ; ou par ceux ayant incorporé cette problématique dans leurs travail, comme la Cimade, Libres Terres des femmes ou la Maison des femmes de Saint-Denis.

La recherche a également mis en avant l'importance de reconstruire un tissu social et communautaire pour permettre aux femmes de trouver des logements alternatifs ou des compléments de revenus et pour les protéger face à l'isolement et au manque de repères pouvant représenter à la fois des facteurs de risque et les conséquences des violences. En ce sens, les initiatives qui appuient la création de groupes de femmes ou la participation des femmes dans la communauté d'accueil ont été identifiées comme permettant aux femmes de s'intégrer plus facilement en France, de rendre visibles les situations de violence potentielles et d'être protégées face aux risques liés au défaut de logement ou de ressources économiques.

Enfin, les femmes ont exprimé leurs besoins dans le cadre de la prévention et de la protection face aux violences. Elles ont notamment fait le lien entre le manque d'hébergement, l'insécurité et la possibilité d'être exposées à des violences ou de devoir échanger des rapports sexuels contre un logement. Une de leurs demandes implique donc la création de places suffisantes pour héberger toutes les personnes demandeuses d'asile. Concernant les violences, les femmes ont souligné qu'elles manquaient d'espaces pour échanger à ce sujet ou d'informations par rapport à leurs droits ou aux acteur.rice.s pouvant les aider en cas de besoin. Ainsi, les demandes formulées ont trait au développement d'espaces d'échanges entre femmes et au fait d'avoir à disposition des outils ou des séances

de formation et de sensibilisation leur transmettant des informations claires concernant les lois qui les protègent face aux violences et les acteur.rice.s disponibles.

Les conclusions de cette étude amènent plusieurs recommandations. Tout d'abord il est crucial d'accroître l'information disponible sur les violences que peuvent subir les femmes demandeuses d'asile et réfugiées, ainsi que favoriser, à la fois la prise en compte du genre dans les politiques d'asile, mais également les besoins de ces femmes dans les politiques de prévention des violences basées sur le genre.

L'étude a par ailleurs démontré l'importance d'accroître l'information et la sensibilisation des femmes demandeuses d'asile et réfugiées, mais également des hommes, ainsi que leur participation.

Une meilleure prise en compte et prise en charge passe également par la formation des professionnel.le.s de l'asile et la mise en place d'outils d'identification et d'action.

La prévention des violences pré suppose aussi un hébergement adéquat et sûr pour toutes les femmes demandeuses d'asile.

Enfin, notre étude pointe certaines pistes d'amélioration dans la prise en charge des victimes : un accès facilité aux structures d'appui et autorités compétentes, une meilleure prise en charge médicale, ainsi que des possibilités d'accès au séjour effectives pour les femmes victimes.